

POUR LES PERMIS « BE » 2025

**PIECES A FOURNIR à l'AUTO-ECOLE : CONSTITUTION DU DOSSIER NUMERIQUE
DE DEMANDE EN PREFECTURE**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en charge.

Vous ne devez pas passer votre code avant d'avoir fait enregistrer votre dossier par l'Auto-Ecole et avoir eu confirmation d'ANTS

➤ **ETAPE N° 1 : INSCRIPTION à l'Auto-Ecole**

Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre au minimum **10 jours avant le début** de la formation **la totalité des pièces**. Votre Auto-Ecole se charge de votre inscription à l'examen sur ANTS.



➔ Une adresse mail et un N° de téléphone portable

➔ **1 planche de 2 Ephoto AVEC 1 Code N° de photo numérique** par permis à faire chez un photographe ANTS

➔ **1 photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité recto/verso**

➔ **1 photocopie du permis de conduire recto/verso** : vérifier la validité avant toute inscription



Lors de l'inscription venir avec votre permis de conduire et carte d'identité

➔ **1 photocopies d'un justificatif de domicile** : avis d'imposition ou factures EDF, eau, téléphone : validité moins de 6 mois (voir liste sur le site préfecture 63). **Si vous êtes hébergé chez un tiers fournir en plus une attestation d'hébergement et venir avec l'original de la carte d'identité de l'hébergeant.**

➔ Copie de l'ASSR2 (si vous avez moins de 21 ans)

➔ **1 photocopie de l'attestation JDC** (Journée du Citoyen) (si vous avez moins de 25 ans à la date d'inscription)

➔ **2 enveloppes 21.7 cm x 11 cm affranchies à 20 g**

➤ **Etape 2 : CODE**

- La validité de votre dernier permis (**B – ou C**) doit être inférieure à 5 ans sinon vous devrez repasser l'épreuve du **code**, *sauf si la date de votre examen du code est de moins de 5 ans.*

- **Ne repasser pas le code tant que votre dossier n'est pas validé par ANTS via l'Auto-Ecole.**

Vous devez nous fournir une copie des résultats du code dès son obtention

➤ **Etape 3 : Financement** : Permis BE : 650.00€

- Avec votre compte **CPF** : **Après avoir fixé une date de début de formation avec l'Auto-Ecole** faites votre demande de devis sur votre espace Compte Formation 15 jours avant le début de formation souhaité. Vous devrez valider les différentes étapes.
- Avec votre **Entreprise** : Demande de prise en charge par votre OPCO faite par votre entreprise.
- Avec **VIVEA** (Milieu Agricole) : L'auto-Ecole effectue les démarches sur le site VIVEA. Vous devrez valider sur votre espace.
- A titre **personnel** : Le règlement total de la formation devra être effectué avant le passage à l'examen final. (Chèque – Espèces ou Virement)

➤ **Etape 4 : Formation**

- Vous fixerez les rendez-vous aux **leçons** avec le moniteur.

➤ **Etape 5 : Résultat de l'Examen**

- Vous devrez créer votre compte sur Rendez-vous Permis afin de récupérer votre **Certificat Provisoire**.

➤ **Etape 6 : PERMIS**

- Vous enverrez par mail votre **Certificat Provisoire** afin que votre Auto-Ecole puisse faire la demande en ligne de votre permis définitif.

NOS HORAIRES

Cours : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le samedi matin sur rendez-vous uniquement

L'accueil Administratif est ouvert Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Centre d'Education et de Formation Professionnelle Routière BILLET Franck

S.A.R.L. Echangeur d'Orbeil – 63500 ISSOIRE. Tél : 04 73 89 46 04 – 06 87 86 50 11

Mail : contact@cefpr.fr

Agrément N°06/04099 du 25 octobre 2006

Enregistré sous le numéro : 83 63 03 828 63 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Numéro de SIRET : 492 054 572 000 10 - APE : 741 J

Assurance « GAN » N° 061 646 670 - N° 061 647 954